



CULTE DU DIMANCHE 18 DECEMBRE 2022

NOTRE PERE QUI ES AUX CIEUX -89-

Matthieu 6 :12 ; Hébreux 6 : 4-6

Frère Maurice MUEHU, Pasteur

Contrairement au péché de la fabrication du veau d'or, au péché de Moïse qui frappa le rocher, au murmure d'Aaron et de Marie, à la rébellion de l'Assemblée d'Israël qui a coûté la terre promise à plusieurs ; la révolte de Koré, elle, n'a bénéficié d'aucune intercession pourtant Moïse, le grand intercesseur de la bible était au milieu d'eux.

Moïse aussi pécha, lui qui reçut l'instruction de Dieu de parler au rocher, mais à cause du comportement enfantin des enfants d'Israël, il frappa le rocher et la colère de Dieu s'enflamma contre lui et il n'entra point dans la terre promise. Moïse qui a désobéi à Dieu fut enterré par Dieu à sa mort. Il n'entra pas dans le pays promis, mais entra au palais céleste.

Une question peut être posée : qu'est-ce qui a fait que ceux qui ont péché avec Moïse soient privés d'entrer dans la terre promise, mais Moïse, bien que privé de la terre promise, entre au palais céleste ?

Dieu enterrerait-il un rebelle ?

Certes, non ; mais dans les écritures, lors de la transfiguration de Jésus, les disciples voient leur maître à côté de Moïse et Elie pour manifester la gloire de Dieu.

Que deviendras-tu si celui qui doit te défendre devient ton juge ?

Moïse qui était l'intercesseur prononça un jugement contre les fils de Koré. C'est l'erreur que les principaux sacrificateurs ont commise à l'égard de Jésus en méprisant l'œuvre de Dieu au travers de Lui et Jésus prononça un jugement contre eux.

A ce propos, l'apôtre Jean précise que ce n'est pas ce genre de péché (péché qui mène à la mort, blasphème, péché volontaire) qui nécessite l'intercession ou le sacrifice.

Du même verbe tomber dans le péché, les Proverbes 24 : 16 et Hébreux 6 : 4-6 ont respectivement retenu les degrés (ordinaire et fatal) du péché.

Au niveau ordinaire (proverbes 24 : 16), il y a possibilité de demander pardon ; mais au niveau fatal (Hébreux 6 : 4-6), il ne reste plus de sacrifice et il y a impossibilité de revenir à la repentance.

Ces deux écritures s'accordent sur le fait que tomber dans le péché ne concerne pas le païen (qui vit dans le péché), mais le peuple de Dieu composé des justes.

C'est aux justes que le texte d'Hébreux 6 : 4-6 adresse cette mise en garde sévère pour éviter de ne pas tomber dans le péché volontaire impardonnable, sans remède. Avant d'évoquer le verbe « tomber » auquel elle associe l'impossibilité de relèvement, cette portion des écritures a d'abord tenu à détailler le parcours et les différentes faveurs que ceux qui tombent ainsi ont reçu au préalable.

L'apôtre Paul dans Hébreux 6 : 4-6 nous présente cinq niveaux(étages) de parcours de ceux qui tombent sans possibilité de se relever :

- Ils ont été une fois éclairés ;
- Ils ont goûté le don céleste ;
- Ils ont eu part au Saint-Esprit ;
- Ils ont goûté la bonne parole de Dieu ;
- Ils ont goûté les puissances du siècle avenir.

Prenons-nous de la hauteur dans l'œuvre de Dieu pour enfin périr ? (1 Corinthiens 11 :17).

Bien aimé, sois soumis à l'ordre établi, au Saint-Esprit pour éviter que tu tombes dans le péché fatal, impardonnable!

L'assemblée de Koré n'était pas un petit peuple pour ne pas savoir où mettre pieds, elle était certes, éclairée mais avait mis un pas fatal en se révoltant contre l'ordre établi par Dieu ; elle connut par ce fait le point de non-retour.

